



COMITÉ DES LOISIRS ET DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-PIERRE-BAPTISTE INC.

525, ROUTE DE L'ÉGLISE

SAINT-PIERRE-BAPTISTE GOP 1K0

Programme de développement

Résidentiel de Saint-Pierre-Baptiste

Le plan de bonification du programme de développement de la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste se décrit tel que le tableau.

Toutes les demandes doivent être faites au Comité de Loisirs et développement de Saint-Pierre-Baptiste inc. dans les 180 jours suivant l'acquisition de la résidence.

Bonification	Conditions	Versement
500 \$	<p>Par famille ayant des enfants de moins de 12 ans qui fait l'acquisition d'une résidence permanente existante dans la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste raccordée ou non au réseau d'aqueduc et d'égout de la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Advenant une garde partagée, les enfants d'âge scolaire doivent fréquenter l'école primaire de la municipalité. - Preuve de résidence permanente demandée. - Une famille déjà résidente de la municipalité qui déménage dans une autre maison de la municipalité est admissible à la bonification. 	Un seul versement en octobre
1 000 \$	<p>Pour une construction neuve de résidence permanente dans la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste non raccordée au réseau d'aqueduc et d'égout.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Preuve de résidence permanente demandée. 	Un seul versement
3 000 \$	<p>Pour une construction neuve de résidence permanente raccordée au réseau d'aqueduc et d'égout de la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Preuve de résidence permanente demandée. 	Un versement de 1 000 \$ par année durant 3 ans.
9 000 \$	<p>Pour une construction neuve de résidence permanente de 4 logements et plus, raccordée au réseau d'aqueduc et d'égout de la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste.</p>	Un versement de 3 000 \$ par année durant 3 ans